

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2023

Référence
40_2023

Objet de la délibération
Aménagement du Fond du Ruisseau mission de maîtrise d'oeuvre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
28/08/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/09/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 4 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mme LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DONGE Christine à M. JENNEPIN Patrick, MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole

Absents séance:

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Aménagement du Fond du Ruisseau mission de maîtrise d'œuvre**

Le maire expose au Conseil Municipal l'opération de mission de maîtrise d'œuvre, présenté par le Cabinet DUMAY, pour la création de la voirie du Chemin du Fond du Ruisseau.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 100 000 € HT.

La rémunération du cabinet s'élève à 8 500€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/09/2023
Le Maire
François DENEUX